**CONVENTION DE FORMATION DOCTORALE – École doctorale Sciences Sociales**

Vu l’article 12 de l’Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu la Charte des thèses de l’Université Paris Lumières,

Pour l’Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Dont le siège est : 2, rue de la Liberté – 93526 SAINT DENIS Cedex 02,

Mme/M …………………………, Directrice/Directeur de thèse

ci-après dénommé/e la directrice/directeur de thèse

et

Mme/M …………………………

Adresse postale : …………………………

ci-après dénommé/e le/la doctorant/e

établissent la présente convention de formation en vue de l’inscription en doctorat du/de la doctorant/e.

**Article 1 – Inscription**

* Inscription en doctorat de : …………………………
* École doctorale : Sciences Sociales – ED 401
* Équipe d’accueil : ………………………… (nom et code) ;
* Première année d’inscription : ………………………… ;
* Titre de la thèse : …………………………
* Recherche menée à temps partiel ❑ : % complet ❑

En cas d’activité professionnelle :

🞏 Enseignant/e du secondaire ou du primaire

🞏 Salarié/e sur emploi du secteur public ou secteur privé

🞏 Micro entrepreneur/e

🞏 Autre situation (à préciser) : …………………………

* Financement de la thèse : non ❑ oui ❑

En cas de financement, cocher l’une des cases suivantes :

🞏 Contrat doctoral (MENESR, ENS, Labex…) **avec** mission complémentaire

🞏 Contrat doctoral (MENESR, ENS, Labex…) **sans** mission complémentaire

🞏 Financement par une entreprise (hors contrat CIFRE)

🞏 Financement par une école (établissements hors tutelle du MENESR)

🞏 Allocation doctorale versée par une collectivité territoriale

🞏 Financement par un autre ministère (y compris Ministère des Affaires Etrangères)

🞏 Convention CIFRE

🞏 Financement par un organisme de recherche

🞏 Financement par une association ou fondation

🞏 Contrat de recherche

🞏 Crédits ANR

🞏 Financement par gouvernements étrangers pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité étrangère

🞏 Financement par gouvernement français pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité étrangère

🞏 Financements européens, multilatéraux ou étrangers pour les doctorantes ou les doctorants de nationalité française

🞏 Autre situation (à préciser) : …………………………

**Article 2 – Modalités d’encadrement**

1. Le/la doctorant/e effectue sa recherche sous la direction de Mme/M ………………………, professeur/e, maître de conférences HDR *(supprimer la mention inutile)* en……………………….

* Codirection : oui ❑ non ❑

Le cas échéant :

1. Nom du/de la co-directeur/trice de thèse : …………………………
2. Titre et discipline : …………………………
3. Équipe d’accueil de rattachement : …………………………
4. Établissement de rattachement, si différent : …………………………

* Cotutelle : oui ❑ non ❑

Le cas échéant :

1. Nom de l’établissement de cotutelle (pays) : …………………………
2. Établissement pilote : …………………………
3. Nom de la/du co-directeur/trice de thèse : …………………………
4. Titre et discipline : …………………………
5. Modalités d’encadrement :

Le/la directeur/directrice de thèse et le/la doctorant/e s’engagent à se rencontrer à intervalles réguliers tout au long de la durée de la thèse.

Dans le cas d’une cotutelle, indiquer les modalités d’encadrement prévues dans la convention :

|  |
| --- |
|  |

**Article 3 – Modalités pédagogiques**

1. Résumé du projet de thèse (15 lignes max.) :

|  |
| --- |
|  |

1. Moyens et activités mis à disposition par l’École doctorale

*L’Ecole doctorale Sciences Sociales encourage les doctorants dans le cadre d’activités scientifiques à présenter leur recherche à travers des journées d'études  sur des thématiques transversales aux unités de recherche.*

*Le but de ces journées est de donner l’occasion aux doctorants de l’ED de présenter une communication liée à une thématique transdisciplinaire en réponse à un appel à communication.*

*La direction de l'ED insiste sur l'importance de participer à ces événements,  permettant aux doctorants d'échanger scientifiquement mais également  d'avoir un exercice de présentation orale devant un public.*

*Un appui logistique et de conseil de l'ED accompagne toute proposition d’organisation de journée, atelier, séminaire par les doctorants.*

*La participation à des conférences et colloques extérieurs à Paris 8 est également prise en compte dans la formation du doctorant. Ainsi une convention passée en 2011 avec le Collège de France permet aux doctorants de l’ED de valider leur participation aux cours et séminaires du Collège de France.*

*Dans le cadre de la démarche comparatiste et internationale et de sa mission de formation par la recherche, l’Ecole Doctorale Sciences Sociales favorise l’aide aux doctorants en contribuant financièrement à leur mobilité dans le cadre de leurs enquêtes de terrain et de communications à colloque (2 à 3 sessions sont proposées par an).*

*L’accompagnement de la recherche se fait également par différents modules proposés aux doctorants : entraînement à la présentation scientifique en anglais, formations de la bibliothèque universitaire (méthodologie de la recherche documentaire, gestion des références bibliographiques avec Zotero, dépôt-diffusion et valorisation et la thèse), insertion professionnelle – en partenariat avec le SCUIO-IP (Ateliers Préciser son projet professionnel, CV …), cours d’épistémologie.*

1. Moyens mis à disposition par l’Unité de recherche

*L’unité de recherche participe financièrement aux demandes d’aides à la mobilité (en complément de l’ED) ainsi qu’aux aides à la publication et à la reprographie de la thèse finalisée*

1. Si des études de terrain ou séjours spécifiques sont prévus, préciser lesquels, ainsi que leurs conditions de sécurité :

|  |
| --- |
|  |

**Article 4 – Programme et calendrier du projet de recherche**

Préciser les activités prévues et leur répartition sur la durée de la thèse (recherches bibliographiques, terrain, colloques, rédaction, etc.) :

|  |
| --- |
|  |

**Article 5 – Projet professionnel et valorisation**

1. Projet professionnel du doctorant (15 lignes max.). Inclure, le cas échéant, le parcours individuel de formation en lien avec ce projet) :

|  |
| --- |
|  |

1. Diffusion et publication des travaux de recherche. Préciser les objectifs de valorisation des travaux de recherche du/de la doctorant/e (publications, colloques, productions artistiques, brevets, etc.) :

|  |
| --- |
|  |

**Article 6 – Suivi et procédures de médiation**

1. Un comité de suivi est désigné par l’Unité de recherche suivant les orientations proposées par l’École doctorale de rattachement du doctorant.

Nom des membres du comité :

**Article 7 – Droits et devoirs**

1. Confidentialité et droit à la propriété intellectuelle : comme stipulé dans la Charte des thèses UPL (art. 5), le/la doctorant/e a la qualité pleine et entière d’auteur/e de la thèse.

Préciser, le cas échéant, toute situation particulière éventuelle relative à la confidentialité des résultats de la recherche et au droit à la propriété intellectuelle :

2. Abandon : conformément à la Charte des thèses UPL (art. 4), dans la mesure où préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l’inscription du/de la doctorant/e dans son établissement, sauf cas réglementaire, l’absence de renouvellement ou de demande de suspension met à la fin à la préparation de la thèse.

Fait en 3 exemplaires, à Saint-Denis, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_

Le/la Doctorante : ……………………………………………..

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_ Signature :

Le/la Directeur(s)/trice(s) de thèse : ………………………………………………..

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_\_ Signature :

|  |
| --- |
| Visa de l’École Doctorale |